ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⴷⵍⵙⴰ
ⴷ ⵜⵄⵓⵔⵔⵎⴰ ⵜⵓⵏⵏⵓⵏⵜ
ⵉⴳⵔ ⵏ ⵜⴷⵍⵙⴰ

المملكة المغربية
وزارة الثقافة
والشباب والرياضة
قطاع الثقافة

Royaume du Maroc
Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
Département de la Culture

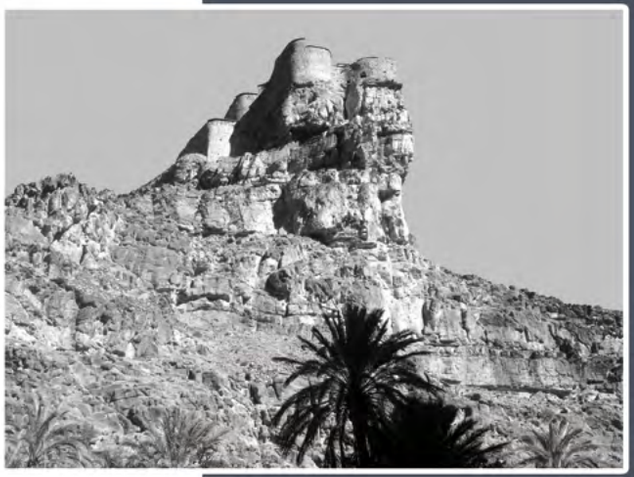

مشروع تسجيل المخازن الجماعية ضمن التراث العالمي لليونسكو

ⴰⵣⵎⵎⵓⵎ ⵏ ⵉⴳⵉⴷⴰⵔ ⴳ ⵡⴰⵢⴷⴰ ⴰⵎⴰⴹⵍⴰⵏ ⵏ ⵓⵢⵓⵏⵉⵙⴽⵓ

Projet d'Inscription des Greniers collectifs au patrimoine mondial de l'Unesco

Agadir Aguellouy

Sommaire

Préface	07
Iguidar, Mémoire des Lieux	09
Typologie des greniers collectifs ou Iguidar	15
L'organisation spatiale des Iguidar	27
La porte en bois dans l'architecture du Sud marocain	33
Azerf ou droit coutumier	41
Corpus de jurisprudence, de consultations juridiques et de commentaires du droit musulman	45
Restauration d'Iguidar	52

Droits d'auteur sont réservés à la Direction du Patrimoine Culturel

Dépôt Légal : 2019MO2421

ISBN : 978-9920-9595-9-9

Direction scientifique de :

Youssef KHIARA, Directeur du Patrimoine Culturel

Coordination :

Fouad MAHDAOUI, Chef de la Division des musées

Membres du comité scientifique et auteurs des textes :

- Fouad MAHDAOUI, Chef de la Division des musées
- Mohamed BOUSSALH, Directeur du Centre de Restauration et de Réhabilitation du Patrimoine Architectural des Zones Atlasiques et Subatlasiques (CERKAS)
- Amina NEJJAR, Cheffe du Service de l'Inventaire du patrimoine matériel
- Fouzia FILALI NASSEH, Cheffe de Service de la préservation et des acquisitions des collections muséologiques
- Nazha NAJAHI, Administratrice à la Direction du Patrimoine Culturel
- Mariam LACHGAR, Administratrice à la Direction du Patrimoine Culturel
- Fatima zohra CHBIHI, Administratrice à la Direction du Patrimoine Culturel
- Chaimae BOULHILAT, Anthropologue Stagiaire.

Révision des textes :

Mohamed KHARRAZ : Administrateur à la Direction du Patrimoine Culturel

Photographie :

- Mohamed BOUSSALH
- Fouad MAHDAOUI
- Amina NEJJAR
- M'hammed BARJALI

Traduction :

Le comité scientifique

Comité éditorial :

- Mustapha JLOK
- Amina NEJJAR

Conception et impression :

ORY DESIGN

Préface

Les Iguidar (sg.agadir) ou Ighermane (sg.ighrem) traduits communément par greniers collectifs sont des constructions fortifiées, assez imposantes, dans lesquelles on emmagasinait les récoltes et les biens empreints de valeur tel que, l'argent, les bijoux, les armes, et les actes adoulaires. En temps de conflits, habitants et bétail s'abritaient dans ces greniers convertis en l'occurrence en site refuge. Mais en plus du rôle économique, ces édifices ont eu un rôle sociopolitique indéniable, servant aussi de lieu d'assemblée des notables (Inaflass) pour discuter de la gestion des affaires communautaires.

Les Iguidar sont des constructions le plus souvent perchées sur des sommets inexpugnables. De forme rigoureusement géométrique ou épousant les limites sinueuses d'une plateforme sommitale, ils sont composés de cellules ouvrant sur une place ou un couloir à ciel ouvert. Chacune des cellules, dont la largeur intérieure ne dépasse pas généralement les deux mètres, appartient à une famille, l'ensemble étant géré collectivement et entretenu aux frais de la communauté. Il s'agit en somme d'un modèle social et architectural de montagne caractéristique de la culture amazighe.

De l'avis des chercheurs et autres érudits, le domaine des Iguidar s'étend de l'Égypte aux Îles Canaris. Mais c'est au Maroc qu'ils ont perduré et sont restés conservés dans leur authenticité. La Direction du Patrimoine Culturel a recensé 554 édifices sur l'ensemble du territoire national. Cela fait de ces établissements des éléments identitaires saillants de notre pays et un des marqueurs forts de son histoire traduisant le mode de

vie collectif, dans une société agricole. À ce titre, ils méritent une attention particulière pour les protéger et les promouvoir davantage afin de les ériger en patrimoine universel reconnu par l'UNESCO.

L'atelier organisé aujourd'hui s'inscrit dans une approche instaurée par le Département de la culture qui aspire à renouveler sa Liste indicative du patrimoine national proposé pour inscription à l'Unesco, de manière à traduire la diversité culturelle de notre pays et la richesse de sa civilisation multiséculaire. Au nombre des éléments retenus, figure donc les Iguidar dont la candidature constitue naturellement une reconnaissance du rôle et de la place de cette institution riche de son patrimoine matériel et immatériel dans la société marocaine notamment amazighe.

IGUIDAR, MÉMOIRE DES LIEUX

Les Iguidar, précieux héritage qui nous a été légué par nos ancêtres, constituent un riche patrimoine culturel matériel et immatériel. Ils se concentrent majoritairement dans les étendues de l'Atlas et des vallées présahariennes du Maroc, à savoir l'Anti-Atlas, le Haut Atlas, le massif de Sirwa et la région d'El Faija. Les tribus de certaines régions du Moyen Atlas possèdent des greniers dans l'enceinte de leur maison.

Les greniers sont répartis sur une aire géographique vaste de l'Afrique du Nord allant de Tripoli jusqu'à l'Atlantique sous différents vocables : à *Jbel Naffusa* (qsar ou temldelt), en Tunisie méridionale (ghurfa), aux Aurès en Algérie (gela ou kalaa), au Rif (ajdir), au Souss et au Haut Atlas occidental (agadir), au Haut Atlas central (ahanou,et ighrem) au Moyen Atlas et au Haut Atlas méridional (ighrem).

Ils ont été aussi signalés dans d'autres parties occidentales du bassin méditerranéen, notamment en Espagne et en Italie.

La particularité de ces greniers, à origine inconnue et à histoire lacunaire, a suscité l'intérêt de plusieurs voyageurs, historiens et chercheurs depuis le XIXème siècle comme Ch. De Foucault, R. Montagne, D.J Jacques Meunier, P. Dupas, H. Terrasse, A. Adam, E.Laoust etc. D'autres recherches ethnoarchéologiques et scientifiques s'en sont suivies dans le cadre de programmes de coopération menés par le CERKAS et aussi par les études de nombreux auteurs marocains tels que M. Soussi, M. El Outhmani, S. NAJI, M. Boussalh, Kh. Elaayoud, M. Aït Hamza.....

L'interieur de l'ighrem khouzama (province de Ouarzazate)

L'organisation structurelle de l'espace des Iguidar diffère selon les régions, la topographie, le climat et les techniques et matériaux de construction (bois, pierre et pisé). Ils se présentent sous différents types: aménagés en grottes et dans des cases tihouna dans les falaises, édifiés en hauteur ou en plaine et construits dans les villages. Ces édifices-citadelles stratégiquement implantés dans les hauteurs sont de forme architecturale circulaire, rectangulaire ou carrée.

Les murs d'enceinte et le plan rationnel de ces lieux et de leurs composantes et dépendances (citernes, mosquée, ateliers, ruchers, loges) ainsi que le souci d'organisation, reflètent bien la force et la prospérité des anciens occupants de ces lieux. Point de contrôle fondamental entre les montagnes de l'Atlas et le désert, ce sont des lieux de passage où se mêlent l'histoire et la légende restées ancrées dans la mémoire des habitants.

Ces institutions à rôles politique et socio-économique furent dotées d'un conseil de gestion, composé des Inflass n'Ugadir, qui désignait un homme de confiance (lamine n'Ugadir) qui sera chargé de l'entretien et du contrôle des lieux ; moyennant une rémunération annuellement en nature.

A cela s'ajoute la caractéristique des Iguidar en tant qu'institutions sacrées dotées d'une protection symbolique autour d'un saint et près d'une mosquée, où le mode de gestion et de conservation s'associait à des pratiques prophylactiques et des formules sollicitant les bons augures. Ils fonctionnaient suivant un droit coutumier Azerf ou Llouh qui était transcrit en lettres arabes par un taleb ou 'aalim sur des planchettes en papier ou en bois.

Meule à blé, l'interieur de l'Ighrem Aït Abdellah
(province de Ouarzazate)

Ce droit ou azerf, pl. Izerfan témoigne d'un système juridique, politique,sociale et d'une organisation architecturale élaborés, ainsi que d'une technique d'emmagasinement et de conservation. Les vestibules d'intérieur donnaient accès à de nombreux magasins destinés au dépôt d'archives des familles (actes de mariage et d'héritage, des titres de propriété), de bijoux, d'outillage divers et aussi de toutes les denrées alimentaires.

Ces beaux sites progressivement détruits ou abandonnés sont menacés de disparition, à cause des mutations économiques et culturelles. En effet, vu les risques qui fragilisent ce patrimoine des interventions d'urgence doivent être entreprise pour la préservation et la réhabilitation de ces institutions; et ce, grâce à une adaptation aux besoins des sociétés rurales à travers les différents usages actuels.

Face à ces défis, s'impose l'action d'adhésion et de partenariat entre l'Etat, les ONG, et les associations qui doivent s'investir pour la réhabilitation de ces Iguidar, mais aussi à remédier à l'absence d'infrastructures et d'organes nécessaires à la prise de conscience de la richesse de ce patrimoine culturel.

Technique de construction traditionnelle : le pisé

TYPOLOGIE DES GRENIERS COLLECTIFS OU *IGUIDAR*

Les greniers collectifs sont l'une des composantes architecturales au Maroc qui sont dotées d'une organisation propre qui reflète un savoir-faire ancestral et un mode de vie particulier. De différents types, les Iguidar ont connu une évolution spécifique suivant le contexte politique et socio-économique de chaque région et de chaque groupe humain.

Greniers-grottes

Les greniers grottes représentent la forme la plus ancienne et se répandent dans les vallées d'Awnil et de l'Imini près du village de Tazlaft (province de Ouarzazate) comme à ighrem Asaka, dans le versant septentrional du Haut-Atlas et dans la région de Tata à Ifri n'Aït Irziguen. Ils sont entièrement creusés à l'horizontale et accessibles uniquement par des échelles ou des cordes.

Greniers-grottes (région de Ouarzazate)

Un couloir mène à des cellules de plan ovoïdal et de dimension variable, et une cheminée verticale sert en même temps à éclairer les galeries et à communiquer avec les niveaux supérieurs. A l'extérieur, le passage était assuré au moyen de balcons de branchage entrelacés ou de roseaux tressés. Ils constituaient autrefois un élément important dans la vie des groupes sociaux transhumants en tant que lieu de sécurité et de stockage.

Grenier-grotte, vallée d'*Awnil* (province de Ouarzazate)

Grenier-grotte, vallée d'***Awnil***
(province de Ouarzazate)

Agadir Ifri n'Imadiden
(Province de Taroudante)

Vires de Tihouna n'Uwejjgâl (Aït Abdi)

Greniers de falaise

Les greniers de falaise sont des constructions aménagées sur les parois des falaises escarpées quasi inaccessibles. Leur édification témoigne du génie des constructeurs et la notion qu'ils avaient de l'exploitation de l'espace. Ces greniers se concentrent dans la région du Haut Atlas central. Parmi les plus impressionnants, nous citons les deux vires de tihouna n'Uwejjgâl, les cases superposées sur plusieurs niveaux d'Ighrem n'Ushtin et Ighrem n'Zerkan (Aït Abdi, Aït Chokhmane, Provinces de Beni Mellal, Azilal et Midelt). D'autres se dispersent dans la région entre Taliouine et Sirwa comme agadir Tizgui n'Ayt Ubial, Ifri n'Imadiden Isktane et vers le Sud exemple agadir n'Tighmert à Tata, etc.

Agadir Ifri n'Imadiden
(province de Taroudante)

Agadir Tizgui n'Ayt Ubial
(province de Taroudante)

Ighrem n'Ushtin, Aït Abdi
(Province de Midelt)

Tihouna n'Uwejjgal (110 km de Beni Mellal) sont construits sur un axe de 400 mètres de haut de l'oued Attache. On y accède par un escalier aménagé dans un trou à l'intérieur de la falaise qui permettent d'accéder à une corniche en pierres long de 700 mètres. Les cases, fortement ventilées par des ouvertures pour garantir la longévité des denrées alimentaires, sont réparties sur les étroites corniches naturelles découpant la falaise en étages. Tout au long de l'axe se trouvent des enchevêtrements de madriers encastrés dans des poteaux avec de petits ponts de pierres et de passerelles de bois. Les murs en moellons bruts ou ébauchés enserrent les portes dans la falaise.

Tihouna n'Uwejjgal (province de Béni Mellal)

Les greniers de hauteur

Agadir n'Id Aissa (Oasis d'Amtoudi)

Rencontrés fréquemment dans l'Anti-Atlas, le Haut Atlas occidental et central, les greniers de hauteur sont des édifices qui épousent le sommet des collines ou des éperons barrés surplombant ainsi un ravin ou une vallée. Ils sont difficilement accessibles en raison de la disposition topographique du terrain sur lequel ils furent érigés. Ce dispositif, outre sa vocation initiale en tant que dépôt de denrées alimentaires, d'objets de valeur, de documents et d'armes, est un lieu de surveillance, de refuge et de repli lors des moments de siège et de crise. Selon l'interprétation de certains chercheurs en Archéologie et en Histoire, le grenier de hauteur correspondrait à une phase évolutive des greniers collectifs liée à l'amélioration de mode de vie qui s'est transformé de la transhumance à la sédentarité. Ce type de grenier possède invariablement une enceinte, une citerne, des ruchers, des cellules et des tours de surveillance.

L'agadir n'Uguelluy et celui d'Id Aissa de la vallée d'Amtoudi (province de Guelmim chez les Aït Herbil) sont deux exemples représentatifs du type grenier de piton.

Agadir n'Id Aïssa
(Oasis d'Amtoudi)

Agadir Tadakoust (Tata)

Ces greniere se caractérisent par une architecture impressionnante témoignant de l'habilité des habitants de l'oasis en l'exploitation de la pierre. Ce matériau constitue à la fois le sol, les fondations et les murs dont les blocs sont liés par un mortier d'argile. La charpente supérieure est en stipes de palmier ou de branches de laurier recouverte d'une couche de terre mêlée à des gravillons. Ces choix techniques rendent moins visible de loin le bâtiment qui se fond dans le paysage. Entourés d'une enceinte, ces deux greniers sont dotés d'un réseau complexe de ruelles desservant les cases, d'un espace réservé à la prière en plus d'autres dépendances communes. Les citernes, quant à elles, sont alimentées par les eaux de pluie qui y sont drainées par des canalisations bien structurées.

En ce qui concerne le grenier de Sidi Moussa d'Aït Bouguemez, il est sis sur un promontoire de plus de 2000m d'altitude, et il est construit en pisé et limité par une enceinte circulaire dédoublée et renforcée par quatre tours. Il abrite la tombe du saint éponyme où les femmes viennent implorer la fertilité par des pratiques votives.

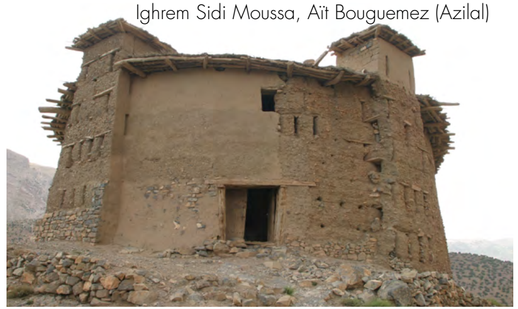

Ighrem Sidi Moussa, Aït Bouguemez (Azilal)

Agadir Saissid (Aït Baha)

Agadir n'Uguelluy (vallée d'Amtoudi)

Les greniers de plaine

Agadir n'Tkida (Sidi Ifni)

Situés dans l'Anti-Atlas, les greniers de plaine sont pour la plus grande part, des bâtisses à couloir, de forme quadrilatère et consolidées par quatre tours. Ils renferment également des cellules d'emmagasinement et diverses composantes à l'image du type précédent. La situation des greniers de plaine permet aux habitants d'y réaliser des extensions importantes. Parmi les exemples représentatifs de ce type nous citons l'agadir n' Imchguiguiln, agadir (Chtouka Aït Baha), Agadir n'Tkida (Sidi Ifni) est un grenier de hauteur, agadir n'Ikounka, agadir n'Aglagal (Sirwa)…

Agadir Ikounka avec sa tour dite tinkharine

Agadir Ighir Ifrane (Chtouka Aït Baha)

Agadir Oudmame (Taroudante)

Greniers de village

Ces Iguidar appartiennent à la catégorie la plus récente des greniers collectifs et auraient pris la succession des greniers de hauteur. De petites dimensions, ils sont construits au milieu des villages, entourés d'habitations, d'espaces publics et assurent les besoins quotidiens en céréales, comme à ighrem Aït Abdallah et ighrem n tzaleft.

Nous signalons l'existence de greniers familiaux qui sont des magasins collectifs utilisés par un nombre réduit de familles habitant un endroit isolé et qui ont érigé ces bâtiments pour répondre à des besoins de sécurité. Ils étaient utilisés pour le stockage des aliments, des denrées et des biens précieux. Chaque famille possédait une ou plusieurs cases selon le nombre et les besoins. Ce dernier type a été développé dans le haut Atlas central chez les Aït Bouguemaz, les Aït Mhammed et dans la vallée d'Anergui.

Agadir Aït Kine
(province de Tata)

Ighrem n`Ougdal sous la neige

Agadir Imhilne (chtouka Aït Baha)

Entrée de L'agadir Widdourane

L'ORGANISATION SPATIALE DES *IGUIDAR*

Les greniers «iguidar» sont des espaces qui ont été aménagés dans l'objectif de répondre aux besoins économiques et défensifs des habitants d'un villages ou d'une tribu. Ils étaient destinés au dépôt d'actes coutumiers des différentes tribus et des lignages en conflits jusqu'à la résolution des litiges. Les principaux produits qui y étaient déposés et conservés sont le blé, l'orge, l'argan, les amandes, l'huile, le beurre rance ainsi que les bijoux et les armes. Aux moments des crises, le grenier devenait un lieu de refuge.

Outre leur fonction économique et défensive, les greniers représentaient des institutions sacrées. Leur protection symbolique était toujours confiée à un saint ou à une mosquée. Cette sacralité se manifeste dans les gestes, les paroles et les conduites des habitants de la tribu. Il était interdit à quiconque de commettre le meurtre, de se disputer ou de prononcer des mots de mauvaise augure à l'intérieur de l'enceinte des greniers ainsi qu'à leurs environs. Les étrangers n'avaient pas le droit de franchir le seuil de la bâtisse. Cette dernière fut aussi un lieu où tous les membres du village et de la tribu se réunissaient pour défendre leurs intérêts communs conformément au droit coutumier (azerf ou llouh) transcrit en arabe sur des planchettes ou papier.

Sur le plan architectural, les greniers se distinguent au niveau de l'organisation de l'espace selon les régions, la topographie, le climat et les matériaux de construction utilisés. Ils peuvent être de forme circulaire, rectangulaire ou carrée et sont naturellement fortifiés et érigés dans des lieux stratégiques. Ils sont protégés par des obstacles artificiels infranchissables, bâtis en pierres ou ajustés par des clôtures d'épines ou des raquettes de cactus.

En revanche, tous les greniers répondent à un même schéma d'organisation des espaces conçus d'une manière à ce que chaque élément remplisse une fonction précise. Construits en terre ou en pierre, ils se présentent généralement comme de hautes bâtisses de trois à quatre niveaux avec des tours aux angles. Deux portes permettent l'accès au grenier ; celle de l'extérieur est plus large que celle de l'intérieur,

Entrée de l'Agadir Aït kine (provaine de Tata)

Porte grenier Agadir Takatert n'izli

probablement pour faciliter le passage du bétail. Le grand portail, souvent d'apparence austère, donne accès au vestibule, qui est une allée bordée de deux banquettes en pierre, utilisée comme lieu de repos et d'attente. Des bâtonnets en bois sont fixés dans les murs pour accrocher les armes avant d'entrer au cœur de l'agadir. Celui-ci est un horm, un espace sacré qu'il ne faut pas souiller.

A proximité de la grande porte, un mortier de forme ronde, creusé dans une pierre dure et surnommé barud est placé à l'intérieur de la citadelle. Il est destiné à accueillir la poudre des armes à feu et symbolise la force et la puissance de la communauté.Dans ce même espace sont aussi aménagées des dépendances, notamment deux loges; une pour le gardien, l'autre pour *lamine* du grenier.

La deuxième porte donne accès à une cour à ciel ouvert autour de laquelle s'articulent des cases destinées à chaque famille et qui sont réparties sur des niveaux. Leurs dispositions dans l'espace expriment le rang social et l'importance de chaque famille au sein de la tribu. Si les portes extérieures sont d'aspect modeste, celles des cases sont toutes personnalisées. Elles sont décorées avec une finesse et reflètent les croyances des propriétaires de manière très affirmée.

Pour accéder aux cases des niveaux supérieurs, les propriétaires y grimpent par de larges dalles débordantes encastrées dans les parois qui servent de palier. Il se peut que ces dalles soient bien positionnées formant un escalier à elles seules. Si tel n'est pas le cas, on y accède grâce à des échelles en tronc d'arbre.

La ventilation des cases est assurée par de petites ouvertures intégrées dans les murs en pierre. Les parois sont revêtues d'un enduit imperméable extrait du malaxage de terre et d'écorces d'argan et les plafonds sont exécutés d'une manière traditionnelle.

Pour protéger les produits agricoles contre les mites, les propriétaires utilisaient un sable blanchâtre connu sous le nom d'imlil. Contre les rats, *lamine* du grenier élevait des chats qui étaient rémunérés selon le nombre des cases.

Ighrem Tidzi (Ouarzazate)

Ighrem Ibaqliwn (Azilal)

Agadir Takatert n'Izli (Taroudante)

Tous les greniers possédaient des citernes dont la présence est vitale. Elles sont creusées dans le sol pour recueillir les eaux de pluie et résultent dans des formes variées : cylindriques, rectangulaires, horizontales ou verticales. Pour acheminer l'eau à la citerne, plusieurs canaux sont aménagés. Cette eau doit passer par un bassin de décantation et un filtre de branchage d'arbre pour éliminer les cailloux et l'argile. On procède aussi à une opération d'étanchéité en mettant une couche de chaux sur la paroi de la citerne pour éviter toute perte d'eau. En cas de conflits, la citerne assurait l'approvisionnement en eau des populations qui se réfugiaient dans le grenier.

Dans l'espace situé entre la bâtisse et le mur de l'enceinte extérieur, on trouve un petit souk qui renfermait les fonctions artisanales utiles à la communauté. Les ébénistes locaux se chargeaient de la fabrication et de la réparation des portes. Ils pratiquaient leur activité dans les dépendances à côté des bijoutiers juifs et des forgerons qui ferraient les mulets et réparaient les serrures métalliques des portes.

L'interieur de L'Ighrem,
Khouzama, Siroua
(province de Ouarzazate)

Le dernier des Oumana
Feu Dadda Saïd
Agadir Widdourane
Chtouka Aït Baha

LA PORTE EN BOIS DANS L'ARCHITECTURE DU SUD MAROCAIN

Les portes d'habitations du Sud marocain comptent parmi les chefs d'oeuvre du patrimoine mobilier marocain. Ce sont des objets utilitaires qui illustrent aussi une valeur artistique et esthétique et constituent un héritage séculaire emblématique du monde amazigh. L'espace géographique de ce patrimoine s'étend du Haut Atlas jusqu'aux vallées présahariennes en passant par l'Anti-Atlas.

On peut distinguer deux types de portes de demeures: les portes principales « imi » qui signifie bouche en tamazight *imi n taddart* ou *imi n tiydrin* ou *imi n tgmmi* renvoyant à l'entrée de la maison ; et les portes intérieures *tiflout taggurt* ou *tawwurt*. Elles sont fabriquées par la juxtaposition de planches verticales consolidées par deux planches horizontales fixées par de gros clous à tête ronde. Les heurtoirs sont en forme d'anneaux en fer forgé incisés de formes géométriques.

Les portes d'entrée ayant un seul ou deux volet sont couramment sculptées et décorées en fer forgé, tandis que celles de l'intérieur, plus hautes que larges, sont à décor et à motifs peints et restent bien conservées.

Les portes extérieures des iguidar, vu leur exposition aux intempéries, sont souvent moins esthétiques et ont un décor sobre, notamment à la partie supérieure, contrairement à celles de l'intérieur, au rez-de-chaussée ou à l'étage et qui sont bien décorées et peintes. La qualité et le décor des portes des cellules reflètent souvent le statut socio-économique des propriétaires.

Le bois utilisé dépend toujours de la nature environnante des iguidar. Il varie entre le noyer, le peuplier, l'amandier, le cèdre, le pin, etc.

Les motifs décoratifs sont identiques à ceux pratiqués sur les tapis, le tatouage et la poterie locale. Ils prennent, généralement, des formes géométriques (losange, carré, rectangle, lignes, cercle, triangles…) résultant parfois d'une inspiration de certaines figures graphiques (dents de scie, damier, niche, spirale, trapèze, médaillon central et paire de fibules). On ne peut cerner le besoin esthétique et décoratif sans évoquer la symbolique des motifs en tant que protection de l'enceinte du foyer contre le mal et le mauvais œil ou toute intrusion hostile.

Les procédés de la décoration sont variés et consistent à pratiquer des formes de niches à arc arrondi, de motifs géométriques gravés ou peints ou d'ornementation en figures découpées dans un panneau en bois, installés en relief sur la porte.

AZERF OU DROIT COUTUMIER

Les tablettes représentent des lois et des règles strictes qui incluent des procédures et des sanctions pécuniaires relatives à toute violation d'honneur, au vol, au conflit ou à tout délit portant atteinte à la sécurité interne et externe de la tribu. Elles traitent tous les aspects du crime et précisent son châtiment. Chaque région, tribu, village ou grande famille gère ses intérêts en se référant aux lois prescrites dans ses propres tablettes, sans porter préjudice aux intérêts de la tribu voisine ou de la région.

Les textes de loi inscrits sur les tablettes sont encore plus sacrés que ceux de la loi moderne. On ne peut ni les violer, ni les changer. Tout ajout ou modification ne peut être fait qu'en présence de la communauté et de ses *infllas*, Le texte modifié est ensuite inscrit de la même façon que l'original auquel il est annexé. La communauté juge punissable toute infraction et insiste sévèrement à l'application de la loi.

Les communautés amazighphones ont choisi la langue arabe comme transcription scripturaire sur les planches *louh*.

La version originale de la planche, signée par les dignitaires, est conservée chez la personne la plus âgée de la communauté des *Inflas*, dans la *mederssa*, chez le professeur ou chez l'imam de la mosquée. Si la planche se rapportait à l'iguidar, elle est conservée chez lamine.

Outre l'appellation *louh*, d'autres terminologies sont utilisées à savoir : *Diwane*, *Quanoune* et *Ourf*. Le plus ancien *louh* dit *Agadir Oujarif* est daté de 904H/1498.

Les «louh» traitent plusieurs sujets se rapportant à la vie sociale, économique et politique de la communauté:

Le système de sécurité ou système politique: Ils traitent de la sécurité interne et externe de la tribu et de son organisation, en périodes de paix et de guerre. Ces planches sont appelées *louh laqbila* ou *louh amaqqoun* (Alliance).

- L'établissement commercial : Il signifie les marchés hebdomadaires ou les *Moussem* annuels. Le marché est régi par une loi réglant la conduite des transactions. Les *Inflas* contrôlent les marchandises, les prix et la pesée, surveillent les tricheurs et organisent la garde de nuit et de jour.

لوح أكادير إينومار

- L'établissement éducatif: Il désigne les écoles coraniques, les *zaouia* ou les mosquées destinées à l'étude et à la pratique des rites. Le responsable de l'institution contrôle la sécurité des lieux en appliquant les dispositions des planches.
- Le dépôt : Les greniers collectifs *Iguidar* sont des bâtisses utilisées pour stocker les biens d'un groupe de familles ou de tribus. Ces espaces sont gérés par des lois et des règles strictes.
- Le système agricole: Il désigne les vergers du village ou de la tribu, ses berges, ses plaines, ses arbres, etc. Étant donné qu'il s'agit d'un espace mixte, le règlement insiste sur la protection des valeurs de dignité et d'honneur, organise le travail jour et nuit et réglemente la sécurité et la tutelle.
- Quant à la distribution de l'eau d'irrigation, elle n'était pas exposée dans le *louh* et faisant l'objet d'une gestion coutumière.
- Le système de pâturage «Tayssa»: Il s'agit du roulement que les villageois organisaient pour paître leurs bétails. Une planche lui est réservée pour identifier les personnes incluses dans la *Nouba*, préciser les lieux de pâturage, l'heure de sortie des bétails et celle du retour et déterminer la responsabilité en cas de décès, de vol, etc.

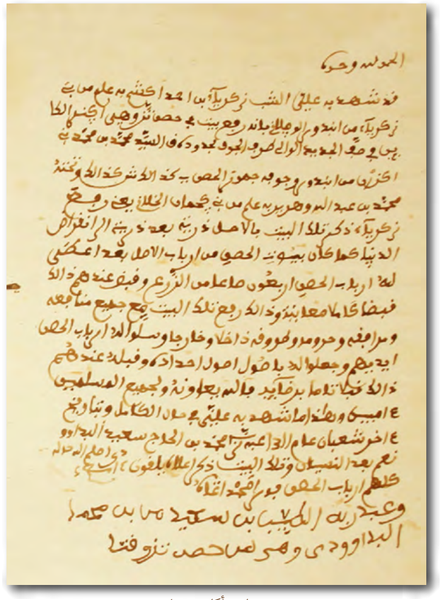

لوح أكادير تيزا

- Les moulins de broyage à l'eau *Izerkane n waman*: Il s'agit de grands moulins construits le long des vallées sur des cours d'eau. Même si c'est une propriété privée, sa gestion en terme de travail revient au groupe. Le propriétaire n'a pas le droit de disqualifier, ou empêcher quiconque, même son ennemi, d'en bénéficier.
- La ferronnerie «Annoud»: C'est un lieu appartenant au village ou à la tribu où on pratique la ferronnerie. Comme cette institution est également partagée par tous, il était nécessaire d'organiser sa sécurité et son bon fonctionnement.
- Le quartier juif «Mellah»: Les quartiers juifs ont existé dans la région de «Gzoula» depuis longtemps. Des planches ont été adoptées pour ces quartiers afin de garantir la sécurité de leurs habitants, d'assurer la liberté de propriété et de gérer les transactions de vente et d'achat.

Souvent, les textes relatifs à l'organisation de toutes ces institutions sont regroupés dans un seul «louh», notamment au cours des deux derniers siècles, et pour les raisons de gagner du temps, de réduire les coûts, et de faciliter la tache des dignitaires.

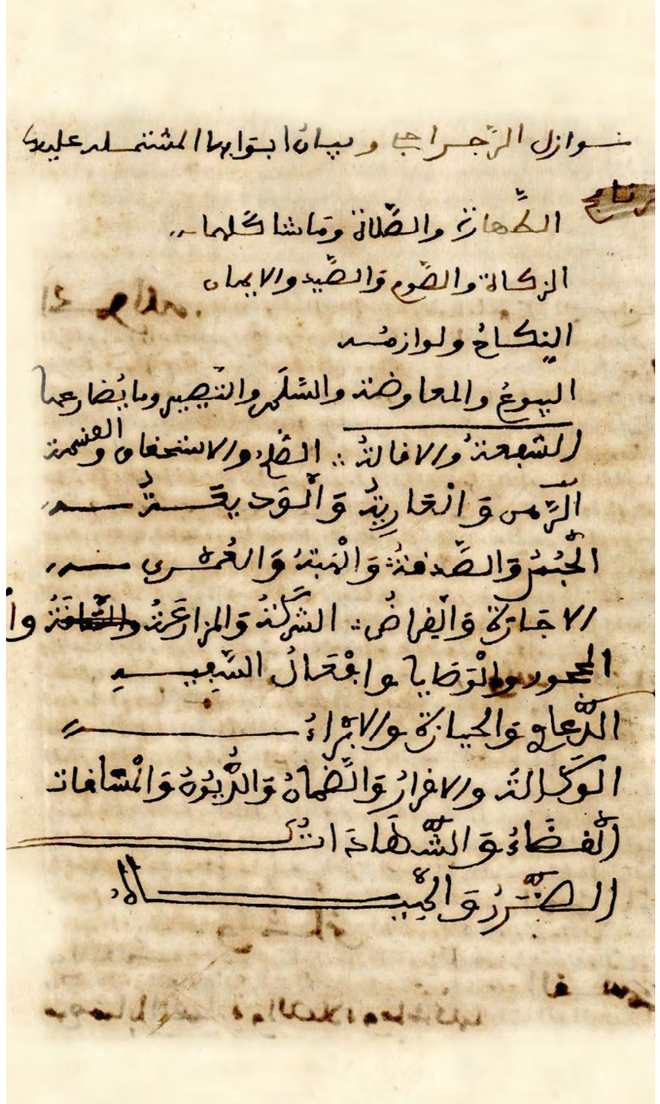

CORPUS DE JURISPRUDENCE, DE CONSULTATIONS JURIDIQUES ET DE COMMENTAIRES DU DROIT MUSULMAN

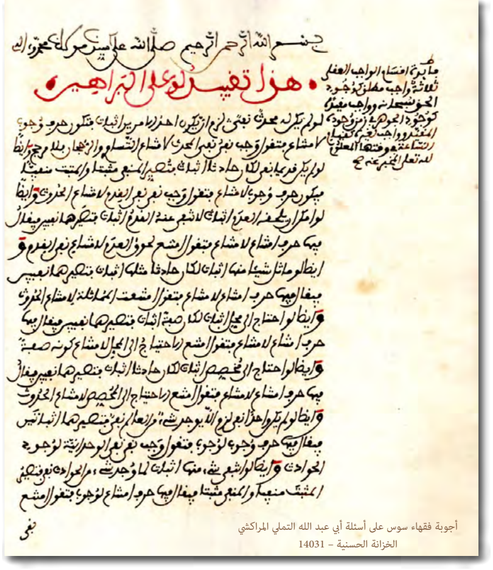

أجوبة فقهاء سوس على أسئلة أبي عبد الله التملي المراكشي
الخزانة الحسنية – 14031

La production des savants théologiens malikites a connu une richesse et une variété au point de susciter des classifications diverses qui réunissent les avis du rite et rassemblent ses questions, tout en accordant un intérêt particulier à ses pratiques judiciaires recueillies dans des corpus de jurisprudence, de consultations juridiques, et de décisions entérinées par les cadis.

Le développement du droit des pratiques judiciaires (العمل) a commencé à partir du quatrième siècle de l'hégire (dixième siècle de l'ère chrétienne)en Andalousie. La matière juridique de l'école andalous-maghrébine a profondément influencé l'ensemble des courants du rite malikite dans ce domaine. Le principe malikite de cette école s'appuie sur les commentaires juridiques et les sentences judiciaires des docteurs et des jurisconsultes devanciers les plus éminents qui deviennent des arguments d'autorité et peuvent même faire force de loi. À partir du Xème siècle de l'Hégire (XVème siècle JC), une seconde pratique typiquement maghrébine (et marocaine) verra le jour. Sa méthode est de prendre en compte par les juristes en un temps et en un lieu donné du droit coutumier et autres phénomènes sociaux d'usage non conforme au fiqh pour émettre leur inflexion doctrinale et sensibilité légale, et ce par intérêt général, ou impérieuse nécessité. Cette pratique judiciaire devient un des piliers de la juridiction malikite qui a permis de résoudre un très grand nombre de faits sociaux.

La collection de manuscrits de jurisprudence exposée ici est issue de la région du Sous Massa. Ces spécimens ne disposent pas d'une introduction préliminaire et ne se déclinent pas suivant une classification ordonnée à l'image des grands recueils jurisprudentiels notoires répartis en chapitres thématiques qui débutent par les questions relatives aux ablutions et s'achèvent par les interrogations sur l'héritage. À titre d'exemple de ces recueils atypiques débutent par traiter des sujets sur l'aumône et se terminent par un avis sur la part accordée aux filles dans les récoltes. Les questions récurrentes dans ces fatras de fatwa sont relatives aux habous, à la propriété et au négoce. Les fatwas relatives au culte sont très rares. Ceci témoigne du caractère pratique et procédural du contenu de ces documents d'une part et la parfaite maitrise des savants et notaires du Sous des règles et normes d'interprétations de l'exégèse conformément aux règles normatives du droit musulman et de ses finalités.

Ainsi, la lecture de ces fatwas reflète une prise en compte du sens de la pratique sociale au détriment de l'opinion notoire du rite malikite, et ce pour des raisons sociales ou par l'existence d'une coutume autochtone sur la base d'une appréciation isolée, marginale, ou sans poids, allant dans le sens d'intérêt général ou de la communauté ou repoussant l'abus. De même plusieurs pratiques antéislamiques ont été abolies grâce à la vigilance des Oulémas et docteurs jurisconsultes de cette région.

نوازل السكتاني
الخزانة الحسنية 1866

Restauration d'Iguidar